

Concours J'M Entreprendre

#ÉDITION 2026



Règlement du concours J'M Entreprendre 2026

Article 1 : Objet du concours

Ce concours est ouvert à la date du 14 septembre 2026.

L'objectif est de sensibiliser un maximum de personnes à la démarche entrepreneuriale en proposant aux participants **de travailler sur une idée, un projet entrepreneurial personnel seul ou en équipe.**

Sont acceptées comme idées entrepreneuriales :

- La création d'une activité artisanale, commerciale ou libérale
- Le développement d'un produit ou d'un service nouveau
- La reprise d'une entreprise existante
- Le montage d'une association
- L'organisation d'un événement d'envergure

Il doit s'agir d'idées, de projets nouveaux. Les entreprises, produits, services,

événements ou associations déjà passés ou créés depuis plus d'un an ne peuvent plus faire l'objet du concours.

Article 2 : Participants éligibles à candidater

Le concours est ouvert :

- Aux étudiants régulièrement inscrits à l'Université Jean Moulin Lyon 3
- Aux chercheurs et doctorants de l'Université Jean Moulin Lyon 3
- Au personnel administratif en exercice à l'Université Jean Moulin Lyon 3
- Aux enseignants, titulaires ou vacataires en exercice à la date d'ouverture du concours
- Les groupes sont acceptés, entendu qu'ils s'arrangeront entre eux pour l'éventuel partage des lots

Article 3 : Organisation

L'organisation du concours est confiée et suivie par le Pôle entrepreneuriat de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Incubateur Manufactory.

Les participants peuvent obtenir les conseils de l'incubateur pour le montage de leur dossier sur base d'entretiens personnalisés.

Le concours prévoit 1 étape de sélection et 4 ateliers d'apprentissage pour les candidats, en fonction des étapes.

Les deux premiers ateliers, ouverts à tous, sont consacrés à la réalisation d'un Business Plan.

Les deux derniers ateliers, réservés aux 10 projets finalistes, sont dédiés à la préparation et la réalisation d'un pitch pour la finale.

Ces ateliers seront animés par des membres de l'incubateur Manufactory ou des partenaires.

La participation à ces ateliers est obligatoire, toute absence injustifiée entraîne la disqualification au concours.

Article 4 : Dates d'ouverture et de clôture

Les candidats habilités à présenter leur idée/projet doivent s'inscrire et envoyer leur dossier de participation par mail aux adresses suivantes : anne.clausse@univ-lyon3.fr et romain.lesage@univ-lyon3.fr.

Les dossiers de participation doivent être envoyés du 14 septembre au 2 novembre 2026 (avant 23h59).

Article 5 : Recevabilité des dossiers de candidature

Toute candidature sera examinée attentivement par un membre de l'équipe de l'incubateur Manufactory ou de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Un dossier de candidature complet et soigné est attendu afin qu'il soit examiné. Le dossier est à télécharger sur le site internet dédié au concours, aucun autre dossier n'est accepté.

Article 6 : Comité de sélection

Semaine du 2 novembre : Un comité de sélection, composé de membres du jury du concours, sera réuni en vue de retenir les 10 projets les plus pertinents parmi toutes les candidatures et selon des critères d'évaluation définis. Ces 10 projets sélectionnés pour la **finale** du concours J'M Entreprendre pourront gagner un des prix mis en jeu.

Les projets qui ne sont pas retenus lors de la sélection ne remporteront aucun lot, mais seront invités à assister et faire partie du public à la finale.

Article 7 : Dotation et lots

- Grand Prix J'M Entreprendre : 2 100 €
- Prix Macif « Passage à l'action » : 1 500 €
- Prix « Idée émergente » : 1 200 €
- Prix Caisse d'Épargne « Impact et transitions » : 1 200 €

Les prix seront attribués et remis par le jury après les délibérations lors de la finale du concours. Le public est invité à participer à la sélection d'un projet pour le Grand Prix J'M Entreprendre. Des short vidéos seront publiées par les finalistes, et le public pourra voter. Étant entendu que le vote du public comptera pour 30% dans l'attribution du Grand Prix J'M Entreprendre.

La remise du/des lots se fera directement par un représentant des partenaires pour les différents prix, sans que l'Université n'ait à interférer. Une convention entre l'Université et nos partenaires a fixé les modalités d'attribution des prix.

Article 8 : Phases de mise en ligne des vidéos

Les 10 finalistes devront poster une vidéo de 1min30 (au maximum) expliquant leur projet sur la plateforme qui leur sera communiquée. Ils pourront faire voter leur réseau. Le nombre de votes sera comptabilisé et ramené en pourcentage pour établir un classement entre les 10 projets. Chaque votant ne pourra voter qu'une fois pour le Grand Prix J'M Entreprendre.

Une page spéciale sera communiquée aux 10 projets sélectionnés pour retrouver les vidéos. **Les vidéos pourront être envoyées à anne.clausse@univ-lyon3.fr jusqu'au 17 novembre 2026 à minuit.**

Le public pourra ainsi voter du 19 au 24 novembre 2026 à midi pour leur projet préféré.

Article 9 : Grand Prix J'M Entreprendre

Parmi les 4 prix attribués dans ce concours, le Grand Prix J'M Entreprendre est un prix ouvert au vote du public contrairement aux autres prix attribués par le jury.

Ce vote comptera pour 30% dans l'attribution du prix, les 70% restant seront comptabilisés par l'évaluation du jury au moment de la finale.

Article 10 : Finalistes

Les projets qui n'auront gagné aucun prix lors de la Finale pourront se voir proposer un prix en nature (exemple : accompagnement d'un partenaire, conseil juridique, invitation à un événement...) en accord avec les partenaires du concours.

Article 11 : Jury d'attribution pour la finale

Le Jury d'attribution des lots est constitué cette année de Delphine Milet (Macif), Philippe Navalon (Caisse d'Épargne Rhône-Alpes), Louis Brauer, Christophe Pascal (Université Jean Moulin Lyon 3), Eloise Guillaud (Centre d'entrepreneuriat Lyon Saint-Etienne), Romain Lesage (iaelyon) un représentant du Cabinet Bunch et un représentant de l'association du Master DJCE. D'autres partenaires pourront compléter le jury en accord avec le Pôle entrepreneuriat de l'Université Jean Moulin

Article 12 : Déroulement de la finale

Les 10 finalistes ainsi que le jury seront installés au sein de l'Auditorium Malraux. Les 10 finalistes devront pitcher leur projet face au public et au jury, pendant un temps court (3 minutes), suivi d'un temps de questions-réponses avec jury (7 minutes).

Sur la base de ces pitches et des différents critères, les meilleurs projets seront susceptibles de gagner un des lots attribués (cf partie sur les lots) lors de la cérémonie.

La finale aura lieu le **26 novembre 2026**. Toute absence d'un projet à cette finale conduira à l'annulation de sa candidature.

Article 13 : Délibérations du Jury - Critères

Chaque membre du Jury d'attribution sélectionnera ainsi les projets gagnants en fonction notamment des critères suivants :

- Originalité et pertinence de l'idée
- Proposition de valeur, faisabilité, modèle économique
- Potentiel de développement de l'idée en projet concret
- Projection financière, trajectoire
- Valeur ajoutée (sociétale, écologique...)
- Qualité du dossier rendu (syntaxe, liens entre les parties...)

Les décisions du Jury, souveraines et sans appel, sont proclamées par son Président à l'issue de la finale du concours, au cours de laquelle les lots sont remis symboliquement.

Article 14 : Confidentialité des idées

Tous les participants peuvent se faire conseiller au préalable sur la protection éventuelle de leur idée/projet auprès des membres de l'incubateur Manufactory. La finale du concours étant publique, il sera demandé au niveau du dossier de participation si les participants acceptent d'énoncer publiquement leur idée et certains éléments du projet lors de la finale du concours et dans la presse.

Article 15 : Communication post-finale

Les lauréats s'engagent à faire connaître sur leurs supports de communication qu'ils ont été lauréats du concours J'M Entreprendre. Ils pourront être mis en valeur par l'Université et ses partenaires.